

## || Fiscalité des sociétés agricoles non soumises à l'IS

Gérer la fiscalité des GAEC, SCEA, EARL... de leur création à leur disparition, en exerçant les meilleurs choix

### PUBLIC

Fiscalistes - Responsables comptables et fiscaux - Experts-comptables - Avocats - Notaires - Centres de gestion agréés - Banquiers finançant des exploitations

### PRÉ-REQUIS

Connaître les mécanismes fiscaux

### NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

### LES POINTS FORTS

Formation animée par M-P. Madignier, avocat honoraire, auteur de l'ouvrage « Fiscalité agricole et viticole approfondie » (Éd. Litec)

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

### SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale

Code  
**1314**

Durée  
**2 jours / 14 heures**

Tarif Inter\*  
**2 065 € HT**

*\*Repas inclus (en présentiel)*

## Objectifs pédagogiques

- Choisir la structure juridique adaptée (GAEC, SCEA, EARL, SARL, SA) pour l'exploitation agricole en tenant compte des impacts fiscaux induits
- Déterminer le résultat fiscal de la structure d'exploitation agricole et le revenu imposable des associés exploitants et non exploitants
- Préparer la disparition de la structure

## Programme de la formation

### Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès.

- Partage d'expériences : pourquoi constituer un groupement d'exploitation ou une société ?

### Mettre en place la structure : les enjeux fiscaux

- Le traitement fiscal des plus-values et profits sur stocks : les régimes d'exonération existants ; les possibilités d'étalement ; les régimes de report
- La TVA : le régime applicable aux biens apportés ou non apportés ; les conditions et limites des dispenses de facturation et de régularisation
- Les droits d'enregistrement dus sur les apports : le tarif des droits applicables ; la remise en cause d'exonérations antérieures

### Gérer fiscalement la vie de la structure : les impositions de l'exploitation et de l'exploitant

- Le calcul du bénéfice de la société : le traitement des activités commerciales accessoires ; l'imposition des plus-values ; la déduction pour épargne de précaution (DEP)
- Illustration : la détermination du résultat imposable d'une société
- Le calcul du revenu de l'associé : la part dans le résultat de la société ; les charges et produits personnels de l'associé, exploitant ou non ; l'application de la moyenne triennale ; la rémunération des mises à disposition ; le traitement des intérêts sur comptes courants
- Illustration : la détermination du revenu imposable d'un associé
- Le cas du retrait de l'associé par cession ou rachat de parts ou par reprise de biens sociaux : incidence au regard du bénéfice de l'exercice ; impact sur le calcul des plus-values ; conséquences TVA et droits d'enregistrement

et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

### **ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE**

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : [care-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:care-formation@lefebvre-dalloz.fr)

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Partage d'expériences : quels sont les avantages liés à la création d'une société holding ?

### **Préparer la fin de la structure**

- La transformation de société de fait en société de droit, de GAEC en SCEA, EARL... ou inversement
- La fusion
- La dissolution

### **Transfert**

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

### **A noter**

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

## Prochaines sessions

...

### PARIS

- 17-18 Déc. 2026

### A DISTANCE

- 17-18 Déc. 2026

